

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 JUIN 2026

Le Conseil Municipal de la VILLE DE DENAIN s'est réuni au Complexe Sportif – salle du Dojo – Boulevard du 8 mai 1945 à DENAIN (59220), afin de garantir des conditions satisfaisantes de sécurité, de santé et de confort pour les élus, les agents municipaux et le public, en raison des conditions climatiques particulières liées à l'épisode de canicule. Il s'est tenu à dix-huit heures, sur la convocation et sous la Présidence de Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Maire.

Date de Convocation : 19 Juin 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 35 Présents : 27

Etaient présents : MM. DUFOUR-TONINI, CHERRIER, MOHAMED, DERGHAL, MIRASOLA, RYSPERT, COTTON, DAUMERIE, GENELLE-GILBERT, DELOBE, CHATELAIN, BIREMBAUT, ESPALIEU, DUPONT, ZAOU, THOMAS, CARTA, LEFEBVRE, METRAU, CARPENTIER-BORTOLOTTI, BOUCHEZ, SANCHEZ, AÂRABAT AMALOU, SCHUTZ, BOUILLEZ, HOCHART, FEDDAL.

Ont donné pouvoir : Monsieur AUDIN (pouvoir à Monsieur DERGHAL), Madame ZEGGAR (pouvoir à Monsieur COTTON), Madame THUROTTE (pouvoir à Madame CARPENTIER-BORTOLOTTI), Monsieur DUCHEMIN (pouvoir à Monsieur SANCHEZ), Madame DUFOUR-MALLE (pouvoir à Madame DUPONT), Madame WATTEAU (pouvoir à Madame BOUILLEZ), Monsieur BRAILLY (pouvoir à Monsieur HOCHART), Madame MESSAOUI (pouvoir à Monsieur FEDDAL).

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur SCHUTZ.

DELIBERATION N° 7 : FINANCES. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.

EXPOSE DU RAPPORTEUR

Il est rappelé que, chaque année, des subventions sont attribuées aux associations, ainsi qu'au Centre Communal d'Action Sociale, compte tenu des frais occasionnés dans le cadre de leurs activités relevant d'un intérêt local.

Les subventions allouées peuvent être de deux types différents : les subventions au titre du fonctionnement annuel de l'association et les subventions au titre d'actions ponctuelles, liées notamment à l'organisation d'un évènement spécifique ou exceptionnel.

Il est précisé, pour les subventions au titre des actions spécifiques, que le versement des celles-ci ne se réalisera qu'à condition que l'évènement ou les missions exceptionnelles pour lesquelles elles ont été attribuées aient lieu.

Vu la délibération n° 6 du 30 Avril 2026 relative aux subventions pour l'exercice 2026, et fixant les conditions d'attribution de celles-ci,

Vu les demandes formulées par plusieurs associations, au titre du fonctionnement annuel,

Vu la complétude des dossiers de subvention de certaines associations obtenue par la fourniture d'éléments complémentaires d'informations sollicités par les services ;

.../...

Il vous est demandé d'accorder les subventions ci-dessous.

■ **Au titre du fonctionnement annuel :**

- Denain Football (subvention versée à titre de fonds d'amorçage)	10 000€
- Grand Prix de Denain (solde subvention 2026)	9 460€
- Denain Sporting Club	3 000€
- Association Familiale « Les Papillons Blancs »	3 000€

Les crédits correspondants sont inscrits au Budget à l'article 65748.

L'Assemblée est invitée à se prononcer.

DECISION : ADOPTE PAR 25 VOIX POUR ET 6 ABSTENTIONS.

Se sont abstenus : MM. WATTEAU, BOUILLEZ, BRAILLY, HOCHART, FEDDAL, MESSAOUI.

Il est précisé que Monsieur DERGHAL et Madame CARPENTIER-BORTOLOTTI, intéressés par l'une des associations, n'ont pas pris part au vote de la délibération. Il est précisé également que le pouvoir que détenait Monsieur DERGHAL de Monsieur AUDIN et Madame CARPENTIER-BORTOLOTTI de Madame THUROTTE n'ont pu s'exercer.

Le Secrétaire de séance,



W. SCHUTZ.

Pour Extrait Conforme,

Par délégation du Maire



A.L. DUFOUR-TONINI.
(Nord)

Certifié exécutoire par le Maire, compte-tenu
de la réception en Sous-Préfecture le.....
et de la publication le.....